

## ACTIVITE 5 : DU SUJET A LA DISSERTATION, UN EXERCICE PAS A PAS

### Correction



#### Compétences travaillées :

Méthodologie de la dissertation : <https://profcomy.wixsite.com/methodologie/analyser-le-sujet>  
Analyser un sujet, problématiser, trouver un plan

### **Sujet : Exploiter et protéger une « ressource naturelle » : la forêt française depuis Colbert**

#### **PREMIERE PHASE : ANALYSE DU SUJET**

##### **Etape 1 : Définir les mots du sujet**

*Que signifie les termes utilisés dans le sujet ? Sans les comprendre, vous risquez de mal répondre à la question.*

**Forêt :** La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 5000 m<sup>2</sup> avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité et un couvert boisé de plus de 10%.

**« Ressource naturelle » :** potentialité naturelle (ressources minérales, énergétiques mais aussi avantages de localisation) ou exploitée, mise en valeur par une société donnée à un moment donné dans le but de créer des richesses. Il n'y a pas de ressource sans besoin de la société.

Les guillemets signifient que la forêt est aujourd'hui toujours un espace aménagé par l'homme et donc pas une ressource complètement naturelle.

**Exploiter :** utiliser, tirer profit de quelque chose par un travail, une mise en valeur

**Protéger :** mettre à l'abri quelque chose d'un danger, d'un dommage

##### **Etape 2 : Déterminer le type de sujet**

*Est-ce une affirmation, quelque chose qu'on doit démontrer, ou une question ? affirmation à démontrer*

*S'agit-il de la description d'une évolution ou au contraire un tableau à une date donnée ? évolution*

*S'agit-il d'une comparaison ? non*

*S'interroge-t-on sur les causes (pourquoi ?), les conséquences (qu'est-ce que cela a provoqué ?), sur l'ampleur et les limites d'un phénomène (dans quelle mesure ?), sur des modalités (comment ?), des acteurs (qui ?), etc.*

##### **Etape 3 : Fixer les limites chronologiques, spatiales et thématiques du sujet**

*Quelle période est concernée par le sujet ? Pourquoi ces bornes sont-elles choisies ? du XVIIe siècle (notamment la grande ordonnance de 1669 de Colbert) à aujourd'hui. Avec Colbert, l'Etat planifie la gestion des forêts pour la première fois.*

*Quels espaces sont concernés ? les forêts françaises, sur le territoire métropolitain et outre-mer*

*Quels thèmes sont concernés : politique, économique, social, culturel, environnemental ? le sujet ne pose vraiment de limite thématique ; toutefois, l'évocation de la nationalité de la forêt et de Colbert évoque particulièrement le politique ; les mots « exploiter » et « ressource » renvoient plus à l'aspect économique et l'adjectif « naturel » implique une réflexion environnementale, de même que le terme « protéger ».*

##### **Etape 4 : Replacer le sujet dans son contexte (toute la période à étudier) politique, économique et environnemental**

Cette période recouvre plusieurs éléments à prendre en considération :

- d'une point de vue politique : la construction de l'Etat moderne qui a une gestion de plus en plus réfléchie, rationnelle du territoire et de ses ressources économiques et l'aménage peu à peu (surtout après la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale)
- d'un point de vue économique : le sujet recouvre notamment toute la période d'industrialisation de la France à partir du XIXe s., période à partir de laquelle pour la production industrielle en série a consommé plus de ressources (matières premières, énergie), le bois ayant eu des usages variés au cours de la période
- d'un point de vue environnemental : les sociétés se sont progressivement rendues compte de l'impact néfaste qu'elles pouvaient avoir sur l'environnement. La question de la déforestation se pose de manière particulièrement incisive dans certains territoires car la forêt est considérée comme une réserve de biodiversité et un « poumon » (libération d'oxygène le jour).

## DEUXIEME PHASE : PROBLEMATISER

Il s'agit ici d'essayer de formuler une question que pose le sujet implicitement. Il faut trouver le problème et le formuler (le développement permettra d'y répondre). Ce peut être une question simple qui transforme juste l'énoncé du sujet en question, ou mieux, intégrer le contexte pour rendre la question plus pertinente. Choisissez parmi les propositions suivantes dites quelles problématiques ne conviendrait pas et pourquoi, puis choisissez la question qui ferait la meilleure problématique.

~~Exploiter ou protéger la forêt : quel est le meilleur choix à faire ?~~

Problématique hors-sujet ; ici on parle du cas concret de la France depuis le XVIIe s. et non d'un débat théorique

~~Dans quelle mesure la France a-t-elle su concilier exploitation et protection de la ressource forestière depuis le XVIIe s.?~~

Meilleure problématique car elle parle de tous les aspects thématiques et chronologiques, tout en ajoutant la dimension de la conciliation et des difficultés de celle-ci qui entraîne des conflits.

~~L'exploitation de la forêt française depuis le XVIIe s. empêche-t-elle de la protéger ?~~

Problématique hors-sujet

~~Pourquoi est-il nécessaire pour la France d'exploiter et de protéger la forêt depuis le XVIIe s. ?~~

Problématique un peu hors-sujet. On pourra évoquer les raisons de l'exploitation et de la protection, mais à la marge seulement, l'essentiel portant sur les actions menées

Comment la forêt française est-elle exploitée et protégée depuis le XVIIe s. ?

Problématique satisfaisante, quoique peu développée

~~Comment Colbert a-t-il lancé une véritable politique d'aménagement des forêts françaises pour les protéger afin de les exploiter au mieux ?~~

Problématique qui ne traite qu'une partie de la période concernée par le sujet (XVIIe s.)

~~Quels acteurs, publics et privés, ont exploité et protégé la ressource forestière en France depuis l'ordonnance de Colbert ?~~

Problématique beaucoup trop partielle qui ne permet de traiter qu'une petite partie du sujet

## TROISIEME PHASE : TROUVER LE PLAN

Organiser les idées d'une dissertation est une nécessité absolue. Trouver le plan peut se faire avant ou après la mobilisation des connaissances. Vous pouvez trouver souvent trouver les grandes parties en fonction de la problématique et de votre réflexion sur le sujet et affiner les sous-parties en fonction des idées, connaissances auxquelles vous pensez au brouillon en les rassemblant.

Il est important de comprendre qu'il n'existe pas UN seul plan possible, mais différentes organisations des idées dont certaines sont plus pertinentes que d'autres. Voici différents types de plans. Dites pour chacun s'il pourrait convenir ou non.

<p><b>Plan thématique</b></p> <p>I- La forêt française depuis le XVIIe d'un point de vue politique (aménager, planifier)</p> <p>II- D'un point de vue économique (exploiter)</p> <p>III- D'un point de vue environnemental (protéger)</p>	<p>Pourquoi pas, mais cela risque d'être redondant de revenir sur chaque période et on pourra moins faire le lien entre les aspects et voir l'évolution</p>
<p><b>Plan analytique</b></p> <p>I- L'exploitation et la protection de la forêt française depuis le XVIIe.</p> <p>II- Les causes de cette double nécessité</p> <p>III- Les conséquences de ces actions</p>	<p>Le I- risque d'être bien plus pertinent et développé que les deux autres parties.</p>
<p><b>Plan des forces et faiblesses</b></p> <p>I- Les forces de la forêt française depuis le XVIIe</p> <p>II- Les faiblesses de la forêt</p>	<p>Les concepts de forces et faiblesses sont un peu flous ici</p>
<p><b>Plan de comparaison</b></p> <p>I- Points communs de la forêt française avec les autres forêts du monde du point de vue de l'exploitation et de la protection depuis le XVIIe</p> <p>II- Différences</p>	<p>Hors sujet</p>
<p><b>Plan dialectique</b></p> <p>I- La nécessité d'exploiter la forêt française</p> <p>II- La nécessité de plutôt la protéger</p>	<p>Hors sujet</p>
<p><b>Plan chronologique</b></p> <p>I- Exploitation et protection de la forêt française de Colbert à la fin du XVIIIe s.</p> <p>II- Exploitation et protection de la forêt du début du XIXe (industrialisation) aux années 1960</p> <p>III- Exploitation et protection de la forêt depuis la création de l'ONF</p>	<p>C'est sans doute le plan le plus adapté car les choses changent beaucoup (priorités, acteurs, usages...) en fonction du temps</p>

<b>Plan multiscalaire</b>	I- La forêt française : originalités et points communs avec les forêts mondiales II- La forêt française : une gestion nationale III- L'exemple de la forêt des Landes, un massif forestier français entre exploitation et protection	Hors sujet (au moins l'échelle mondiale)
---------------------------	--	--

#### **QUATRIEME PHASE : PREPARER LA REDACTION**

*Voici le développement de la dissertation entièrement rédigé.*

A partir de Colbert, naît une première politique rationnelle d'**exploitation** des forêts qui se prolonge jusqu'à la révolution française. Effectivement, son ordonnance de 1669 marque le début d'une gestion étatique de la forêt, d'un contrôle royal qui perdure jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un premier code forestier qui rassemble tous les règlements particuliers du royaume qui, selon le géographe Benoît Bouteleau, donne naissance à un aménagement moderne du territoire. Le droit est unifié, la gestion sylvicole rationalisée et planifiée sur 100 ans. Les usages et interdits sont fixés. Concrètement, ce texte législatif prend surtout trois décisions : l'ordonnance crée un droit de préemption par l'Etat sur tous les bois. Elle renforce le pouvoir des officiers de maîtrise des Eaux et Forêts et organise une garde active sur les forêts communales. Enfin, première mesure de **protection** de la **ressource** en vue d'une **exploitation** sur le long terme, elle « met en défens », c'est-à-dire interdit l'accès à des portions de forêt.

C'est la nécessité sécuritaire, mais surtout militaire qui conduit Colbert à construire une vraie politique forestière. D'abord, cette ordonnance permet au pouvoir royal de prendre le contrôle des territoires forestiers laissés aux bandits de grands chemins. Plus encore, elle répond à un besoin de la Marine de guerre. En effet, à cette époque, la forêt est victime d'une **surexploitation** et des défrichages, ce qui l'empêche de fournir le bois requis pour construire des navires et contraint à l'importation. Les parcelles mises « en réserve » permettent ainsi une gestion durable de la **ressource** pour répondre aux besoins militaires. De fait, un grand vaisseau requiert 4000 chênes centenaires et la France n'en compte que 2 ou 3 au milieu du XVII<sup>e</sup>. Ainsi la victoire de la Marine française sur les Anglais au moment de la guerre d'indépendance d'Amérique fin XVIII<sup>e</sup> siècle doit-elle beaucoup à cette ordonnance de 1669.

Toutefois, cette nouvelle politique forestière conduit aussi à des conflits sociaux. Pour le comprendre, il faut se souvenir que sous l'Ancien Régime, les forêts sont vitales pour les communautés locales : les paysans y font paître leurs troupeaux, glanent des fruits et champignons, etc. même lorsqu'elles ne bénéficient pas de la stricte propriété foncière. Les nobles s'en servent notamment pour s'approvisionner en bois de chauffage pour leurs grandes demeures et châteaux. Aussi le contrôle par l'Etat de cette **ressource** et les restrictions d'**exploitation** conduisent à des révoltes. Les réformateurs tentent surtout d'éliminer des usages jugés inefficaces de la forêt, à commencer par le pâturage accusé de la dégrader, mais buttent, partout, sur des résistances : menaces, violences légères, pillages. Par exemple, en 1765, dans le Doubs, la forêt jugée très dégradée est interdite d'accès. Les riverains se révoltent et, déguisés en femmes, occupent la forêt et en organisent l'**exploitation**. La troupe est envoyée pour réprimer la « révolte des Demoiselles ».

La Révolution met un terme à cette politique en restaurant la liberté de coupe, conformément aux revendications des cahiers de doléances. Cependant, la période d'industrialisation qui suit au XIX<sup>e</sup> s. requiert rapidement une nouvelle forme de gestion qui perdure jusqu'à la seconde guerre mondiale. La révolution industrielle a effectivement pour conséquence une **exploitation** plus intensive des **ressources** en bois pour de nouveaux usages : on a besoin de bois désormais pour les traverses de chemin de fer, les étais des mines, les poteaux télégraphiques et surtout le charbon de bois. Cela conduit à une intensification des déboisements, jugée responsable de graves inondations.

C'est pourquoi l'Etat cherche rapidement à reprendre le contrôle de la gestion des forêts tant pour protéger cette **ressource** essentielle, que pour préserver le territoire des conséquences induites par une déforestation désordonnée. Cela passe d'abord par la création d'un corps de professionnels formés à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy fondée en 1824 et ensuite par une législation qui s'étoffe avec le temps. En 1827, le Code forestier restreint à nouveau les droits d'usage des paysans. Si l'Etat exploite directement les forêts domaniales, il met aussi sous tutelle les bois des communes et impose un contrôle sur les défrichements privés au nom des services indirects rendus par les bois à la collectivité. En 1860, une loi sur le reboisement des montagnes cherche à éviter les inondations. Cet arsenal législatif est mal vécu par la population qui se révolte à nouveau, à l'image de la « guerre des Demoiselles » qui éclate en Ariège en 1829-30, au cours de laquelle les paysans, déguisés en femmes pour ne pas être reconnus, s'opposent aux gardes forestiers. De fait, ces lois jugées autoritaires sont en fait peu appliquées avant la III<sup>e</sup> République. Il en va néanmoins différemment de celle de 1861 qui classe pour la première fois zone « à destination artistique » une parcelle de 1000 ha dans la forêt de Fontainebleau, suite à la mobilisation de l'opinion publique par le peintre Théodore Rousseau installé à Barbizon : c'est la première forêt protégée française.

Fruit de la politique étatique comme des transformations économiques que connaît la France, la diminution continue de la surface boisée française cesse à partir de 1830. A cette date, la forêt française atteint en effet son minimum historique en ne recouvrant que 15% du territoire national. La reforestation tient à trois raisons principales. La 1<sup>ère</sup> est

l'action de l'Etat, un peu en termes d'action de protection, mais plus encore en termes de plantations volontaristes comme dans la forêt des Landes de Gascogne à partir de 1857 ou encore en Champagne et en Sologne. Il s'agit de valoriser ainsi des terres marécageuses pauvres en les asséchant et en leur fournissant une nouvelle ressource. La 2<sup>e</sup> cause est liée au remplacement progressif du charbon de bois par le charbon de terre (houille) à partir des années 1840. Enfin, la déprise agricole dans les régions les moins fertiles conduit à une progression spontanée de la forêt, à l'image de ce que connaissent les Alpes du Sud.

Après la Seconde guerre mondiale, le nouveau contexte environnemental constraint l'Etat à modifier sa manière d'exploiter la forêt et à accentuer sa protection. Depuis l'après-guerre et plus encore les années 1970, la population mondiale prend conscience de la nécessité de préserver l'environnement alors que sont médiatisées les dégradations que l'humanité lui a déjà infligées. Les forêts, surtout amazoniennes, sont particulièrement sous le feu des projecteurs, symboles de la destruction des « poumons de la planète ». Les forêts françaises sont aussi concernées par ces préoccupations : la forêt vosgienne a été victime des pluies acides en 1980, les tempêtes de 1999 et 2009 ont fragilisé plusieurs massifs forestiers du sud-ouest et du nord-est et l'été 2022 a vu se multiplier les incendies géants comme en Gironde (Bassin d'Arcachon et Landiras). Cela explique que depuis cette époque l'Etat ait protégé davantage les milieux forestiers. Ce fut l'objectif notamment de la loi d'orientation sur la forêt et le développement durable de 2001. Ainsi, si la forêt française recouvre aujourd'hui 24 millions d'hectares (dont 16 millions en métropole et au total 31% du territoire national), 1,8% de cet espace est aujourd'hui protégé. 43% des sites protégés français sont boisés et le dernier parc national créé en 2019, le parc national de Champagne-Bourgogne, est même principalement consacré aux forêts.

Toutefois, si la forêt est de plus en plus protégée, elle n'en demeure pas moins une ressource exploitée pour ses fonctions économiques mais désormais aussi sociales. Les trois principaux usages du bois produit en France sont le bois d'œuvre (meubles et charpentes), le bois d'industrie (papier, carton), et le bois énergie (chauffage) : cette filière génère ainsi 440 000 emplois. Depuis le XIX<sup>e</sup> s. et de plus en plus, les forêts françaises ont également un usage récréatif (loisirs et tourisme vert) – ainsi les forêts franciliennes ont-elles accueilli par exemple 92.5M de visiteurs par an en 2012 contre 67M en 1968 – mais aussi cynégétique (1,2 millions de chasseurs en France) ou encore une fonction mémorielle (forêt de Verdun).

La multiplicité de ces utilisations de la même ressource par des acteurs ayant des objectifs et des représentations différents conduit à des conflits d'usage. L'Etat garde un rôle important à travers l'ONF (Office National des Forêts) qui est chargé de la gestion des forêts publiques – il a remplacé l'administration des Eaux et Forêts en 1964. Il doit assurer la production de bois, accueillir le public et assurer la protection de la forêt. Cependant, les propriétaires de forêts privées (75% de la forêt française), industriels des secteurs du bois, professionnels des activités récréatives en forêt (acrobranches par ex), associations de protection (ONG France Nature Environnement par ex), particuliers,... n'ont pas tous la même vision de cette ressource. Le débat autour de l'exploitation du pin douglas en est un bon exemple : promu par les professionnels du secteur qui voient en lui une essence résistance aux sécheresses modérées, qui pousse vite tout en étant naturellement peu sensible aux insectes et champignons, il est dénigré par les écologistes qui dénoncent la monoculture de ce résineux qui acidifie et appauvrit les sols, tout en réduisant la biodiversité.

- 1) Retrouvez d'abord le plan en repérant les coupures entre les grandes parties (où il faudrait sauter une ligne) puis entre les paragraphes de chaque grande partie (où il faudrait revenir à la ligne).
- 2) Ecrivez le plan de manière synthétique :

<b>I- De Colbert à la Révolution française, l'exploitation de la forêt française est pour la 1<sup>ère</sup> fois régulée par l'Etat</b>
A- L'ordonnance de Colbert de 1669 sur les Eaux et Forêts : la naissance d'une gestion étatique de la forêt qui établit des règles d'exploitation et de protection de la ressource
B- Les causes de cette politique : entre nécessité sécuritaire et militaire et volonté d'une exploitation durable
C- Les conflits induits par cette ordonnance : nobles et paysans contre le pouvoir royal pour une exploitation libre de la ressource
<b>II- Du début du XIX<sup>e</sup> siècle aux lendemains de la seconde guerre mondiale, l'exploitation plus intensive de la ressource liée à l'industrialisation conduit à la mise en place d'une nouvelle forme de gestion</b>
A- A l'heure de la révolution industrielle, un déboisement massif lié à des besoins en bois accrus pose problème
B- L'Etat reprend le contrôle de la gestion de la ressource forestière par une législation contraignante entre restriction d'usage, reboisement et premier secteur protégé
C- Depuis 1830, la forêt française ne cesse de s'étendre en raison de l'action publique et des transformations économiques

### **III- Depuis les années 1960, l'Etat français et les autres acteurs de la forêt sont contraints par le nouveau contexte économique et surtout environnemental à modifier leur manière d'exploiter cette ressource et de davantage la protéger**

A- La nouvelle préoccupation environnementale mondiale conduit à davantage de protection des forêts françaises

B- Elles conservent toutefois des fonctions économiques et sociales qui en font une ressource encore abondamment exploitée

C- La multiplicité des acteurs et leurs visions divergentes sur cette ressource conduisent à des conflits d'usage

- 3) Repérez tout ce qui permet de souligner la logique de l'argumentation qui répond au sujet :

- Soulignez les phrases de transition entre les grandes parties.

- Encadrez les connecteurs logiques et expressions qui relient les idées entre elles.

- Surlinez les occurrences des mots du sujet (ressource, exploiter, protéger) : ce rappel permanent de ce qu'on nous demande prouve que la dissertation cherche à répondre à la question posée en introduction.

- 4) Pour chaque paragraphe de la 1<sup>ère</sup> partie, essayez de repérer les étapes de l'argumentation : Affirmation, Explication, Illustration.

#### En savoir plus :

Histoire synthétique de la forêt française des origines à aujourd'hui : <https://www.philisto.fr/article-58-forets-francaises-des-origines-nos-jours.html>

Des éléments plus précis : <http://foret.chambaran.free.fr/index.php?page=historique>

Site du Groupe pluridisciplinaire d'étude des forêts, des patrimoines et des héritages sylvicoles avec notamment des comptes-rendus d'ouvrages intéressants : <https://ghff.hypotheses.org/cahiers-de-terrain-2>

Article de l'EHNE sur le sujet : <https://ehne.fr/fr/node/21559> : article qui a beaucoup servi à compléter le cours ci-dessus.